

**Anonyme**  
***SUUM SANCTUM SPIRITUM***  
***SEPTIFORMEM GRATIAM***  
[Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. Vma ms 571, n° d.19]

© Jean Duron, 2020,  
Centre de musique baroque de Versailles

#### ATTRIBUTION

Ce motet est anonyme. Les attributions précédentes sont sans fondement (voir DOSSIER ATTRIBUTIONS).

#### SOURCE

Anonyme, [sans titre], dans *Recueil Deslauriers* (n° d.19), partition, ms, 352 x 220 mm, f. 21-22, F-Pn/ Rés Vma ms 571

(f. 21-22 en entier)

#### DATATION – PROVENANCE

Aucun élément factuel ne permet de dater ce motet pour lequel aucune autre concordance n'a été établie. La singularité du texte (voir ci-dessous) pouvant l'exclure d'une utilisation liturgique, ce motet serait peut-être une œuvre destinée à concourir à un Puy de musique.

#### UTILISATION LITURGIQUE

Pentecôte. Heures du saint Esprit. Tierce (*Suum sanctum Spiritum*). Sexte (*Septiformem gratiam*).

#### EFFECTIFS – DISPOSITION – INTERPRÉTATION

**sol2,ut2,ut3,ut3,fa3**

Le motet est composé pour un chœur à cinq parties avec une seule voix de *dessus* chantée par les enfants de chœur accompagnés par quatre pupitres de voix d'hommes : *haute-contre*, *taille*, *basse-taille* et *basse*.

#### NOTES SUR LE TEXTE

Ce motet réunit deux hymnes médiévales dont l'unique verset, chanté durant les Heures du saint Esprit, est mentionné par Ulysse Chevalier (*Repertorium hymnologicum*, tome II, Louvain, impr. Polleunis et Ceuterick, 1897) : n° 19961 « *Suum sanctum Spiritum* » (avec une variante ponctuelle) et n° 18816 « *Septiformem gratiam* ». Voir aussi les *Heures nouvelles et prières chrétiennes, dédiées au roy*, Paris, Claude de Hansy, 1701, p. 213-214. Le *Recueil Deslauriers* réunit ces deux hymnes en un seul motet : guidons indiquant la poursuite de l'œuvre ; cadence à la fin de la première hymne ; mention « 2<sup>a</sup> pars » au début de la seconde.

## TEXTE & TRADUCTION

### [PRIMA PARS]

Suum sanctum Spiritum Deus delegavit  
In die Penthecostes suos <sup>(a)</sup> confortavit.  
Et de linguis igneis ipsos inflammavit <sup>(b)</sup>,  
Relinquere orphanos eos denegavit.

### SECUNDA PARS

Septiformem gratiam tunc acceptaverunt :  
Quare idiomatica cuncta cognoverunt,  
Ad diversa climata mundi recesserunt :  
Et fidem catholicam, tunc prædicaverunt.

<sup>(a)</sup> *Heures nouvelles* : « Apostolos »

<sup>(b)</sup> *Deslauriers* : « inflamavit »

### PREMIÈRE PARTIE

*Dieu envoya son S. Esprit sur ses Apostres, le jour de la Pentecoste, afin de les conforter. Et les enflamma de langues de feu pour leur donner assurance qu'il ne les delaissoit orphelins.*

### SECONDE PARTIE

*Ils furent lors comblez des sept graces du S. Esprit, et eurent cognoissance de toutes sortes de langues. Ils s'espandirent lors par tous les climats du monde et prescherent la foy Catholique.*

(traduction : René Benoist, *L'Office de la Vierge Marie à l'usage de Rome, traduit premierement en François par feu M<sup>e</sup> René Benoist et depuis reveu et augmenté en cette édition*, Paris, David Le Clerc, 1615, f. 181<sup>v</sup>-241.)